Q&R #1– CIC 146745

Modèle de prévision du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)

Question 1: Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) accorde actuellement des licences de logiciels de prévision sophistiqués à partir du «nom des soumissionnaires potentiels» qui satisfait à toutes les exigences techniques spécifiées dans la DP. La Couronne accepterait-elle une réponse en utilisant une plate-forme logicielle autre que Microsoft Excel?

Reponse 1: La couronne accepterait l'utilisation d'un logiciel autre que autre que MS Excel à la condition que les intrants peuvent facilement être entrés dans le modèle de prévision du PFSI et que les résultats peuvent facilement être exportés en Excel.

Aucun coût supplémentaire ne doit être encouru pour le Ministère et la direction générale pour l'utilisation de logiciels/licences autre que ce qui est présentement utilisé.

À l'annexe D - Énoncé des travaux, Section D4 Item Jalon 1 (c)
ENLEVER: Dans son ensemble
INSÉRER:

c) élaborer sous forme de chiffrier MS Excel (ou équivalent acceptable) un modèle convivial de prévision des dépenses qui tient compte des changements apportés au PFSI le 1er avril 2016. Ce document doit comprendre les notes et les hypothèses, et être configuré de manière à permettre à IRCC de mettre les variables à jour, y compris la population actuelle et future, les variables démographiques et l'inflation par type de soins médicaux;

Question 2: Conformément à la section 2.3 de la sollicitation ci-dessus, veuillez trouver ci-dessous une demande se référant à l'Annex A, Section A.3, CIC-SI-001 (2016-05-26), Section A26 Responsabilité

Aon a examiné les conditions générales proposées par le [CANADA] dans la demande de propositions. Certains de ces termes diffèrent de ceux que le «nom des soumissionnaires potentiels» maintient dans une relation typique [de consultation / d'affaires], y compris la limitation de la responsabilité. Nous notons que la Section A26 des Conditions Générales prévoit qu'aucune limitation de responsabilité ou d'indemnité ne s'applique au Contrat à moins d'être expressément incorporé dans le texte intégral des Articles de convention. Le [Canada] acceptera-t-il une limitation de la responsabilité égale au montant des droits payables au «nom du soumissionnaire potentiel» en vertu du contrat? Une telle limitation ne s'appliquerait pas au "nom des soumissionnaires potentiels", à l'inconduite délibérée, frauduleuse ou criminelle ou à toute réclamation de tiers concernant une atteinte à la propriété intellectuelle

Reponse 2: Non. C'est standard et ne peut pas être changé.

Question 3: Conformément à la Section 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documentation exigée

*Politique d'inadmissibilité et de suspension (*http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html*)* Pourriez-vous fournir des renseignements supplémentaires ou confirmer la documentation requise qui doit être fournie?

Reponse 3: Annexe "G" Renseignements sur le Fournisseur et Autorisation est la seule documentation requise avec l'offre. Toute autre documentation nécessaire sera demandée avant l'attribution du contrat par CIC et doit être fournie à ce moment-là.

Question 4 : Au sein du gouvernement fédéral, les ministères ayant des dépenses importantes en matière de prestations de santé (notamment Santé Canada et Anciens Combattants Canada) participent aux prévisions de dépenses directes en matière de prestations de santé. Ces deux ministères ont construit et mis en œuvre leurs modèles de prévision des dépenses en interne, mais en tant que tels, ils ont précédemment utilisé des entrepreneurs externes principalement pour compléter les examens indépendants/par un tiers de leurs processus de prévision, des méthodologies et des modèles pour améliorer la précision des prévisions, et l'alignement avec des meilleures pratiques. Par conséquent, la Couronne considérerait-elle l'expérience antérieure en fournissant des examens indépendants / par un tiers de ces modèles qui nécessitaient un examen technique et des modifications recommandées à la mise en œuvre du modèle équivalent ou conforme aux exigences des critères techniques obligatoires et critères techniques cotés.

Reponse 4 : Non, la Couronne ne va pas considérer l'expérience pour la révision indépendante/ tierce partie de modèles similaires. Nous cherchons l'expérience dans le développement de modèles de prévision de coûts.

Question 5 : La Couronne considérerait-elle les examens indépendants / par un tiers des méthodes et des modèles de prévision des dépenses pour les programmes de prestations de santé du gouvernement fédéral tel que requis par le critère technique obligatoire M2 ou la Couronne envisagerait-elle de modifier M2 pour inclure les examens indépendants / par un tiers des méthodes et modèles de prévision pour les programmes de la santé du gouvernement fédéral.

Reponse 5 : Non, la Couronne ne va pas considérer l'expérience pour la révision indépendante/ tierce partie de modèles similaires. Nous cherchons l'expérience dans le développement de modèles de prévision de coûts.

Question 6: Sous l'annexe «D», D2. L'objectif stipule que «... (IIRC) exige que l'entrepreneur mettre à jour le modèle automatisé de prévision des dépenses du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI). ». Cependant, M2 demande au soumissionnaire de fournir «des projets de portée et de nature comparables en matière d'élaboration de modèles de prévision des dépenses liées aux régimes d'assurance-santé», et R3 stipule que«Le soumissionnaire devrait posséder une expérience de la direction des activités d'élaboration de modèles de prévision des dépenses liées aux régimes d'assurance-santé.

Afin de compléter correctement M1, R1 et R2 (approche proposée / méthodologie / interface utilisateur), nous aimerions obtenir des précisions

a) Le «Modèle de prévision des dépenses du Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI)» comprend-il les coûts complets (c'est-à-dire les coûts directs et indirects) associés à la prestation du PFSI ou simplement les coûts liés à la prestation des services de santé inclus dans le programme ?
b) La Couronne est-elle à la recherche d'un entrepreneur pour améliorer le modèle de prévision existant qui est utilisé pour prévoir les dépenses de santé selon D2? Ou est-ce que la Couronne cherche un entrepreneur pour élaborer un modèle entièrement nouveau?

Reponse 6 a): Le modèle de prévision des coûts comprend seulement les coûts associés à la prestation de services de santé. Cela ne comprend pas des coûts indirects.

Reponse 6 b): La Couronne désire obtenir un modèle de prévision des coûts de santé. Le nouveau modèle peut être sous forme de modèle similaire à ce qui est présentement utilisé, et en incorporant les récents changements à la couverture et aux critères d'admissibilité ou bien, il peut être sous forme d'un tout nouveau modèle. La Couronne est ouverte à chaque option, par contre elle recherche un entrepreneur qui possède de l'expérience dans le développement d'un tel modèle.

Question 7: Si l'on s'attend à ce que l'entrepreneur procède à la mise à jour le modèle de prévision existant, la Couronne accepterait-elle l'expérience antérieure de l'évaluation et de la mise à jour des outils de prévision basés sur Excel en respectant les critères M2 et R3 et / ou la Couronne envisagerait-elle de modifier M2 et R3?

Reponse 7 : Non, la Couronne ne va pas considérer l'expérience pour l'évaluation et la mise à jour d'outils de prévision en format Excel. La Couronne veut obtenir un modèle de prévision des coûts de santé. Le nouveau modèle peut être sous forme de modèle similaire à ce qui est présentement utilisé, et en incorporant les récents changements à la couverture et aux critères d'admissibilité ou bien, il peut être sous forme d'un tout nouveau modèle. La Couronne est ouverte à chaque option, par contre elle recherche un entrepreneur qui possède de l'expérience dans le développement d'un tel modèle.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES